

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Procès-verbal du conseil municipal

Du 13 octobre 2025

Nombre de Le treize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures et
conseillers : trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la
présidence de Mr Matthieu CADOT, maire, en séance
ordinaire,

En exercice : 10

Présents :

Votants :

Quorum : 6

Présents, M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M.
Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. Éric BOUCLY, M.
Denis GORRON, Mme Charlène GRIFFON

Absents excusés : Mme Cécile MAIRAND, M. Luc
DUCLOS (pouvoir M. Denis GORRON), M. André
MARCHAIS

Secrétaire de séance : M. Éric BOUCLY

Convocation envoyée le 7 octobre 2025

Convocation affichée le 7 octobre 2025

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2025.

Décisions du conseil municipal :

Finances :

D2025 – Demande de subvention d'une association

Divers :

D2025 – Rapport d'activités 2024 de la communauté de communes Aunis sud

Foncier :

D2025 –Achat à l'euro symbolique du terrain de voirie A1382

Questions diverses :

- Retour sur la journée canine du 27 septembre
- Commande des coffrets de Noël pour les aînés.
- La cantine organise la semaine du goût du 13 au 17 octobre avec pour thématique un jour une couleur.
- Rétrocession de la parcelle 1382 à la commune le parking du lotissement Babin
- Signature d'un devis de Roy Elec pour la mise aux normes électrique de l'église
- Point sur le financement de la halle

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2025.

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

D2025 -40 Attribution d'une subvention à une association

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention de 250 € à l'association du Hobby club canin de Surgères.

D2025 -41 Rapport d'activités 2024 de la communauté de communes Aunis Sud

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DONNE** acte au rapporteur de l'exposé ci-dessus détaillé

D2025 -42 Achat à l'euro symbolique du terrain de voirie A1382

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'accepter l'achat à l'euro symbolique de la parcelle A1382

Le prochain conseil municipal se tiendra le samedi 18 octobre 2025 à 9h30.

La séance est levée à 20h00

Signatures des délibérations du conseil municipal du
13 octobre 2025

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	14/10/2025
Matthieu CADOT, maire	
Eric BOUCLY – secrétaire de séance	